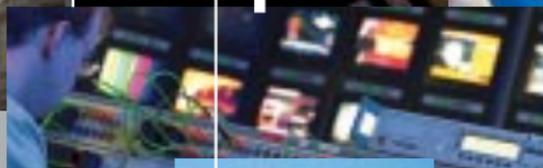


Grand-Duché de Luxembourg



panorama



Sommaire

histoire

- Histoire du Luxembourg et de son développement économique 3

politique

- La vie politique au Luxembourg 13

économie

- Une économie ouverte, performante et dynamique 19

finances

- Luxembourg, place financière 25

communication

- «MEDIAPORT Luxembourg», centre audiovisuel et de la communication 29

population

- La population dans l'économie luxembourgeoise 33

carrefour

- Luxembourg, carrefour international 37

coopération

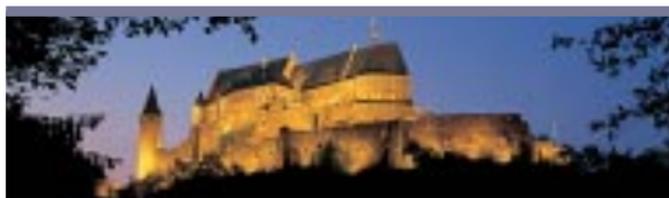
- La coopération au développement 41

culture

- La culture, source d'identité 43

adresses

- Adresses utiles 49



histoire

Histoire du Luxembourg et de son développement économique



ORIGINES DU TERRITOIRE

L'histoire du Grand-Duché remonte à l'an 963 lorsque le comte ardennais Sigefroid, fondateur de la Maison de Luxembourg, acquiert le promontoire rocheux du Bock, territoire situé au cœur de l'actuelle capitale. Là, il fait construire sur les vestiges d'un «castellum» romain appelé Lucilinburhuc, un château autour duquel se développe une ville-forteresse.

DYNASTIES ET CONVOITISES

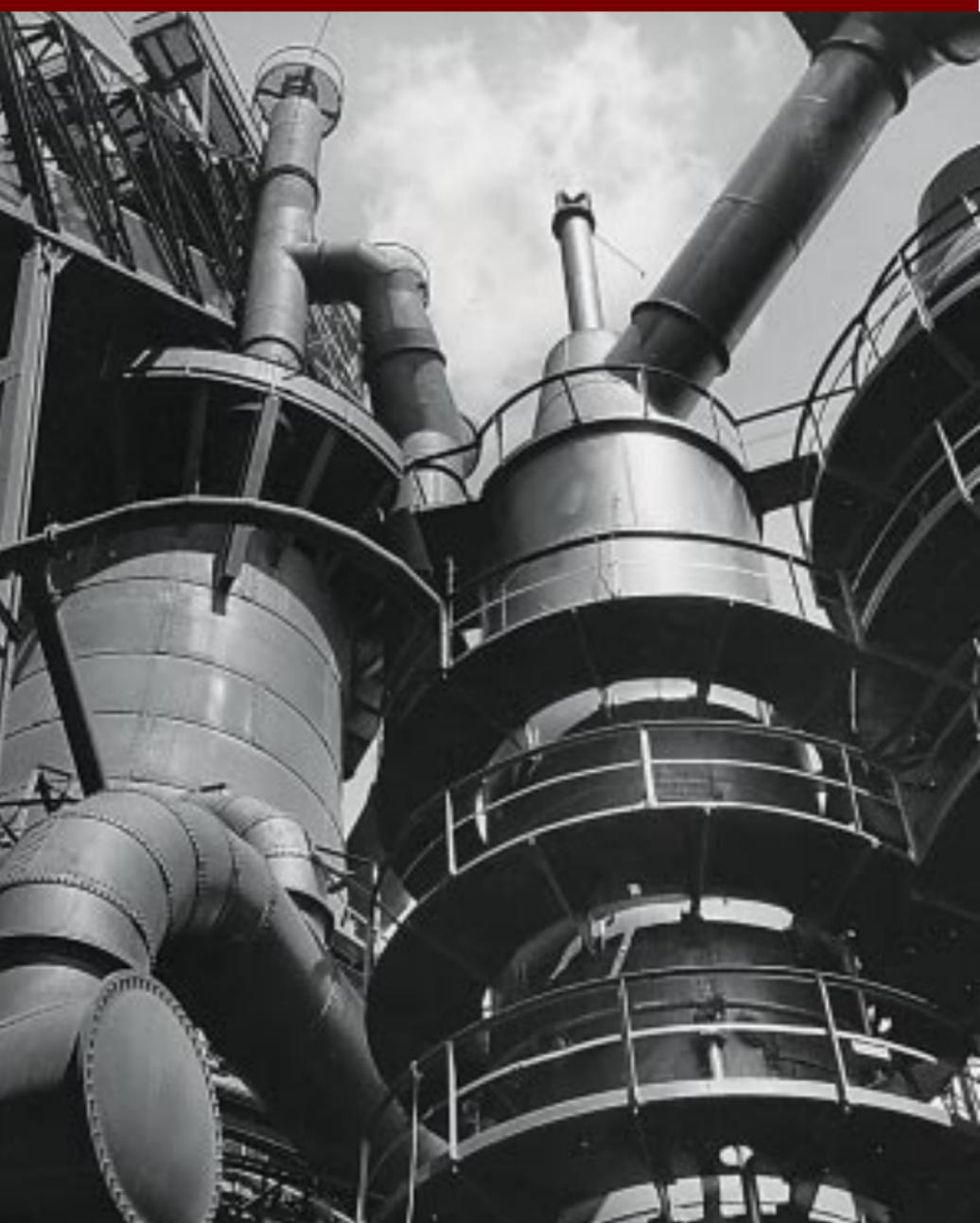
Déjà le domaine est convoité pour sa position stratégique et la Maison de Luxembourg est appelée à de hautes destinées. Elle donnera quatre empereurs à l'Empire germanique, quatre rois à la Bohême, un roi à la Hongrie et de nombreux princes électeurs.

En 1437, à défaut d'héritier, les Etats du Luxembourg entrent dans une longue période de souverainetés étrangères issues de la dynastie des Habsbourg, qui perdurera jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. Surnommée «la Gibraltar du nord», la forteresse de Luxembourg est l'enjeu de luttes sanglantes incessantes entre les Bourguignons, les Espagnols, les Autrichiens, les Prussiens et les Français. Province des Pays-Bas espagnols, conquis par Louis XIV, puis Département des forêts français à la Révolution de 1789, le territoire est assiégé et ravagé, démembré et restructuré une vingtaine de fois en quatre siècles.

CREATION D'UN ETAT

Le Luxembourg, élevé au rang de Grand-Duché en 1815 lors du Congrès de Vienne, accède à l'indépendance en 1839 (Traité de Londres). Amputé de son «quartier» belge, il prend sa forme territoriale actuelle. Le règne de Guillaume I^{er} d'Orange-Nassau (1815-1840), marque le début d'une nouvelle époque: la prise de conscience de l'identité nationale et le développement du régime démocratique conduisent progressivement à une indépendance plus marquée en politique extérieure. En 1867, à Londres, le Grand-Duché acquiert, sous la garantie collective des grandes puissances européennes, le statut d'Etat de neutralité.





L'UNION ECONOMIQUE

Doté de frontières définitives et convaincu de la nécessaire intégration économique à des marchés plus vastes, le pays s'engage dans la confédération économique du Zollverein dès 1842. Les relations commerciales s'avèrent très bénéfiques au Grand-Duché de Guillaume II qui s'empresse de reconduire le traité d'union douanière en 1846.

EMERGENCE D'UNE FORCE INDUSTRIELLE

Dans les années 1840, on découvre un vaste gisement de minerai de fer qui s'étend du nord de la Lorraine au sud du Luxembourg. La ville d'Esch-sur-Alzette devient le berceau du bassin industriel du Grand-Duché.

Dès les années 1870, le Luxembourg s'insère dans un puissant complexe sidérurgique formé par le triangle frontalier Sarre-Lorraine-Luxembourg. Au Luxembourg, dans ce qu'on appelle la région de «la Minette», l'essor est tel qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, cette région est, proportionnellement à sa taille, le premier producteur sidérurgique mondial. L'ARBED (Aciéries Réunies de Burbach, Eich et Dudelange), fondée en 1911, contrôle déjà 31% de la production en 1913.

LE TOURNANT DE LA GUERRE

Dès 1918, le gouvernement luxembourgeois renonce au Zollverein. Pendant les années difficiles, il se tourne vers la France, en vain, puis vers la Belgique avec laquelle il conclut en 1921 une convention d'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL). La dépression économique de l'immédiat après-guerre est suivie d'une période de prospérité.

LES FLUX MIGRATOIRES DE LA POPULATION

Le phénomène marquant qui accompagne ce développement est celui des profondes mutations de la population active du pays. En effet, les bassins miniers et les usines n'attirent guère les paysans luxembourgeois. Ils préfèrent quitter leurs pauvres exploitations plutôt

que de descendre à la mine: la vague d'émigration qui les entraîne vers la France et les Etats-Unis s'accroît considérablement.

Parallèlement, la main d'œuvre nécessaire à l'industrialisation immigré massivement d'Allemagne (1868-1939) dans un premier temps, puis d'Italie (1892-1970). Entre 1908 et 1913, Italiens et Allemands représentent presque 60% de l'effectif des ouvriers des industries sidérurgique et minière.

L'ENTRE-DEUX GUERRES

A partir de 1930, la crise économique mondiale frappe l'emploi de plein fouet: deux tiers des ouvriers étrangers perdent leur travail. La production industrielle augmente en dents de scie, malgré la répartition de la production définie par l'Entente internationale de l'acier en 1926.

EVOLUTION SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Le non respect de la neutralité du Grand-Duché dès le début de la 2^{ème} guerre mondiale constitue une profonde blessure de guerre qui met en évidence l'inefficacité de ce statut, déjà bafoué en 1914. Au sortir de la guerre, le Luxembourg de la Grande-Duchesse Charlotte ressent un besoin de renouveau moral, économique et politique. Parmi les priorités de la politique étrangère, traditionnellement soucieuse de la sécurité du pays, les besoins de développer la collaboration internationale et de s'intégrer dans de grands marchés se font plus forts. Le 26 juin 1945, le Luxembourg signe la charte de San Francisco et devient membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies.

La Constitution est révisée en 1948 et annule la neutralité de la nation inscrite dans l'article premier. Un an plus tard, le Luxembourg adhère à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).



LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

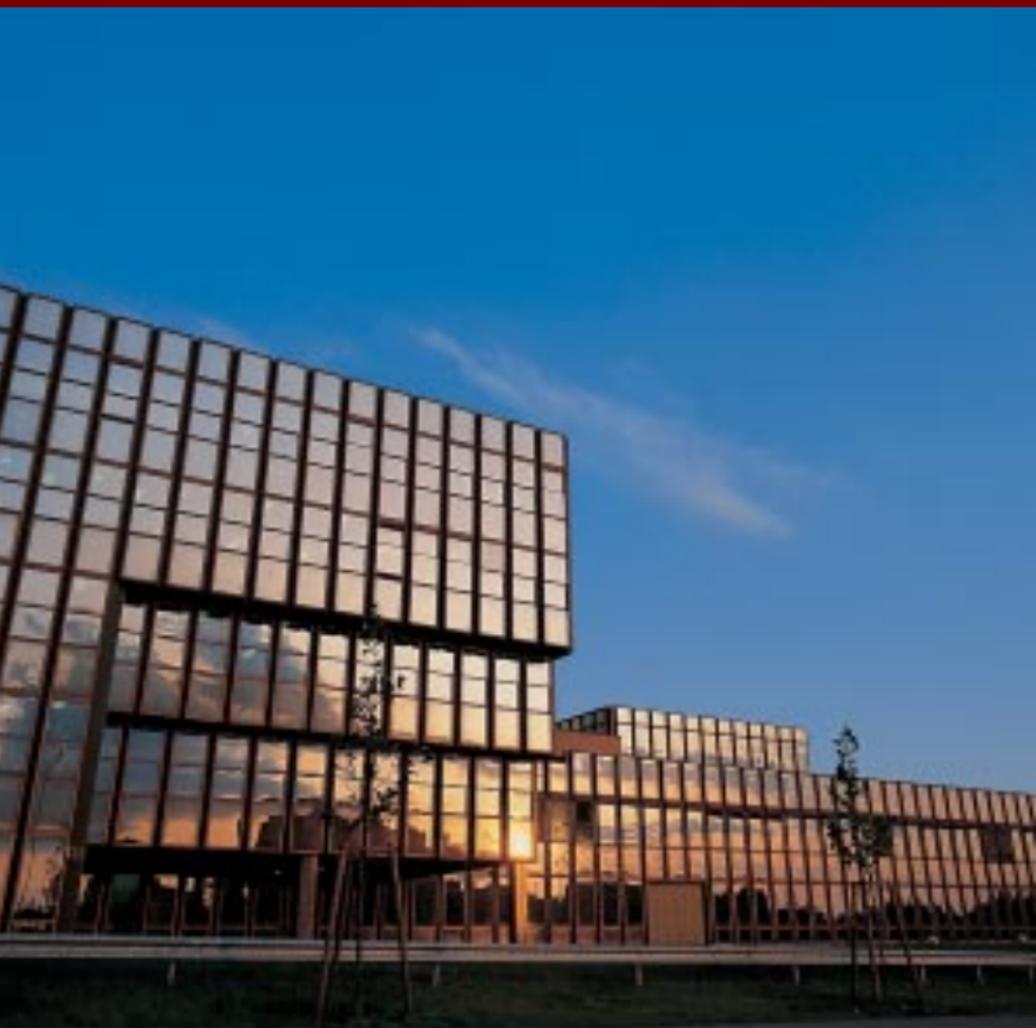
Le Luxembourg devient membre fondateur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1951, Traité de Paris), de la Communauté économique européenne (CEE, 1957, Traités de Rome) et de la Communauté de l'énergie atomique (Euratom, 1957). En 1952, la ville de Luxembourg devient le siège provisoire de la CECA et, ainsi, première capitale d'Europe. Lorsqu'en 1965 les exécutifs de ces institutions fusionnent, le Luxembourg forme aux côtés de Bruxelles et de Strasbourg, le troisième pôle de la Communauté européenne.

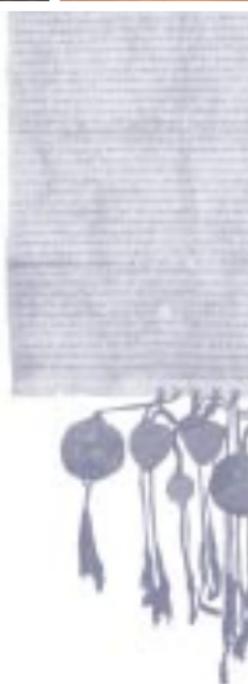
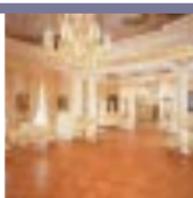
La CECA est à la base d'une nouvelle étape de croissance de la sidérurgie luxembourgeoise. Le Marché Commun ouvre de nouveaux débouchés potentiels à l'ensemble des branches économiques et favorise à nouveau l'immigration pour satisfaire l'expansion économique.

DEUXIEME MOITIE DU 20^E SIECLE

En 1964, le Grand-Duc Jean succède à sa mère, la Grande-Duchesse Charlotte. Les années 50 et 60 marquent une progression sensible de la production d'acier qui atteint 6 millions de tonnes au début des années 1970. Mais, dès les années 70, suite à la crise de la sidérurgie européenne et mondiale, un important effort de restructuration de cette industrie est mis en œuvre qui, au prix d'une solidarité nationale exemplaire, fera progressivement tomber la part de cette industrie dans le PIB à moins de 5% (1990). La création de la conférence «tripartite» en 1977 facilite les négociations entre le gouvernement, les syndicats et le patronat pour venir à bout des effets de la crise.

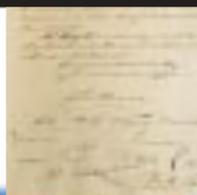
C'est l'essor de la place financière, déclenché par un cadre légal favorable, et l'émergence de nouvelles activités de services qui transformeront profondément la structure de l'économie du Luxembourg en cette fin de siècle.





politique

La vie politique au Luxembourg



PREMIERE
DU
GOUVERNEMENT
MINISTRE D'ETAT



Le Grand-Duché de Luxembourg est une démocratie représentative sous la forme d'une monarchie constitutionnelle, dont la Couronne est héréditaire dans la famille de Nassau.

Tout comme dans de nombreux autres Etats, la séparation des pouvoirs est souple au Luxembourg. En effet, de même que dans toute autre démocratie parlementaire, il existe de nombreuses relations entre les pouvoirs exécutif et législatif mais le pouvoir judiciaire reste totalement indépendant.

Le Grand-Duc forme avec le gouvernement et ses membres responsables l'organe constitutif du pouvoir exécutif. Un troisième organe, le Conseil d'Etat, composé de 21 membres, agit comme organe consultatif dans la procédure législative.

La Constitution donne au Grand-Duc la liberté de choisir ses ministres. Dans la pratique il désigne le Premier ministre en respectant l'issue des élections parlementaires. Le Premier ministre propose ensuite sa liste de ministres, qui sont nommés par le Grand-Duc.

A côté de l'exercice du pouvoir exécutif, conjointement avec le gouvernement, la Constitution réserve au Grand-Duc le pouvoir de sanctionner et de promulguer les lois votées par la Chambre des Députés.

Le pouvoir législatif repose sur l'action conjointe du Grand-Duc, du gouvernement, de la Chambre des députés et du Conseil d'Etat. Dans un système unicaméral, le Conseil d'Etat exerce l'influence modératrice d'une seconde assemblée législative. En effet, pour tout projet de loi émanant du gouvernement ou toute proposition de loi émanant de la Chambre, l'avis du Conseil d'Etat est obligatoirement requis.



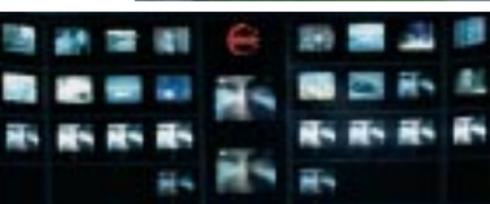
Constitution
du
Grand-Duché de Luxembourg
1848.



Les Chambres professionnelles et le Conseil économique et social agissent également comme organes consultatifs. Les Chambres professionnelles ont pour mission essentielle de sauvegarder et de défendre les intérêts des groupes professionnels qu'elles représentent. Leur avis doit être requis pour tous les projets de loi et projets de règlements grand-ducaux.

Le Conseil économique et social est chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement, les problèmes économiques, financiers et sociaux. Ses avis sur les grandes questions d'actualité reflètent les positions des partenaires sociaux et des experts gouvernementaux.

Le régime de la monarchie constitutionnelle sied parfaitement à un pays où le consensus social et le dialogue sont les maîtres-mots. Cette stabilité est d'ailleurs illustrée par le fait que les changements de gouvernement se font sans heurts et chambardements alors qu'en général, deux des trois principaux partis politiques (Parti chrétien social, Parti ouvrier socialiste et Parti démocratique), dans le passé, ont pris part à des coalitions gouvernementales à la suite d'élections législatives ayant lieu tous les cinq ans.



économie

**Une économie ouverte,
performante
et dynamique**



Le Grand-Duché a réalisé, pendant la deuxième moitié du vingtième siècle, une des meilleures performances économiques en Europe: croissance soutenue, stabilité des prix exemplaire, taux de chômage très faible et une augmentation régulière de l'emploi ainsi qu'un excédent appréciable des échanges avec l'étranger. Les finances publiques sont en excellente santé malgré des efforts substantiels de renouveau économique. Le solde de la balance des paiements est positif.

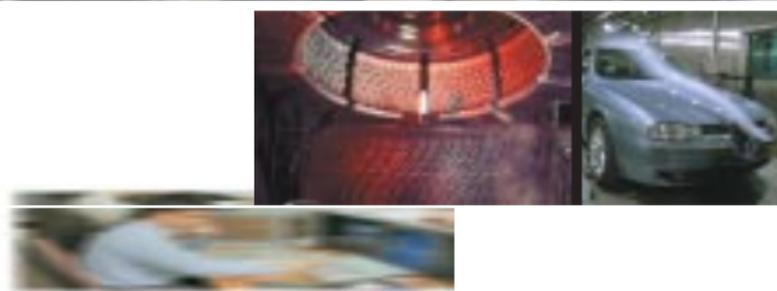
Le Luxembourg doit sa richesse à la découverte du minerai de fer dans le sud du pays. Ainsi s'est constituée progressivement une puissante industrie sidérurgique. La société sidérurgique Arbed est connue dans le monde entier pour ses produits de qualité.

En 2001, l'ARBED fusionne avec deux autres groupes sidérurgiques: ACERALIA et USINOR pour devenir ARCELOR, leader dans la production mondiale de l'acier.

Soucieux de diversifier la structure économique du pays, le gouvernement a mené dès les années 1960 une politique active de développement et de diversification économiques. Aujourd'hui, les résultats de cette politique sont bien visibles. A l'industrie lourde classique sont venues s'ajouter des entreprises modernes appartenant aux branches d'activité les plus variées et utilisant des techniques de pointe.

L'action contre le monolithisme industriel luxembourgeois repose sur trois orientations majeures:

- la construction de la coopération économique européenne;
- la politique volontariste de la diversification économique mettant en œuvre des moyens propices à l'investissement;
- le développement d'une place financière internationale.



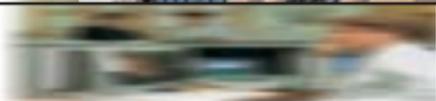
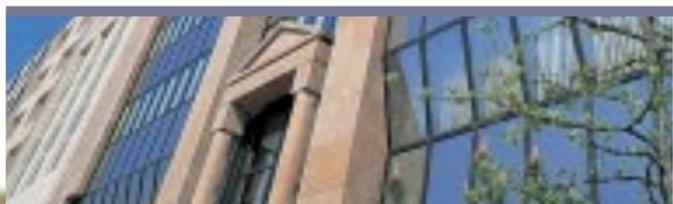


Les faibles dimensions du marché luxembourgeois expliquent pourquoi le commerce extérieur est un élément essentiel de la vie économique du pays. L'industrie exporte plus de 80% de sa production. Environ 89% de ces exportations sont destinées aux pays de l'Union européenne.

Etant donné sa situation géographique centrale au sein de l'UE, son climat politique et social serein, sa main-d'œuvre qualifiée et d'une haute conscience professionnelle, ainsi que l'ouverture aux investissements et aux capitaux étrangers, le Luxembourg a toujours constitué un site intéressant pour l'implantation et l'expansion de nombreuses entreprises étrangères.

En effet, le Luxembourg se caractérise par un climat social calme et serein. Ce qu'on appelle communément le "modèle luxembourgeois" repose sur un dialogue institutionnalisé et continu entre les trois acteurs des relations sociales: le gouvernement, le patronat et les syndicats.

Le Luxembourg est fier du degré élevé de paix sociale, rendu possible grâce au dialogue permanent, à la modération et au sens des responsabilités de tous les acteurs, ainsi qu'à sa législation sociale avancée, basée sur les principes de responsabilité et de solidarité.



finances

**Luxembourg,
place financière**



Au sein de l'Union européenne, le Luxembourg a su assurer son rôle dans les circuits financiers mondiaux et se tailler une part de marché conséquente. Il est aujourd'hui en mesure d'offrir une gamme complète de services financiers, à la fois aux professionnels et à une clientèle privée croissante.

Luxembourg, place financière, compte actuellement plus de 160 institutions bancaires et environ 100 établissements d'assurances. Les banques luxembourgeoises ont résolument diversifié leurs activités au cours des dernières années. Ces efforts ont eu pour effet de développer considérablement les opérations avec la clientèle privée, notamment dans le domaine de la gestion de fortune, de sorte qu'aujourd'hui une gamme complète de produits et services financiers est offerte.

Luxembourg, place boursière et centre d'investissement et de gestion, est le siège d'une Bourse qui à elle seule assure la cotation de plus de 65% des euro-obligations émises sur le marché européen.

Une expansion particulièrement rapide est apparue dans le domaine des organismes de placement collectif, soulignant l'importance qu'a prise à Luxembourg la gestion de fortune. Les fonds de pension sont appelés à devenir une autre activité clé du secteur financier.





communication

**"MEDIAPORT Luxembourg",
centre audiovisuel et
de la communication**



Le Luxembourg joue également un rôle particulier dans la scène médiatique en Europe: plurilingue et situé à la croisée des cultures francophone et germanophone, le Grand-Duché héberge deux géants de la communication audiovisuelle, RTL-Group, télé- et radio-diffuseur européen, ainsi que la Société européenne des satellites (SES), opératrice des satellites ASTRA. Autour de ces deux grands piliers de la communication audiovisuelle, de nombreuses PME actives dans les domaines convergents du multimédia et des télécommunications se sont établies à Luxembourg. A côté de PME, des multinationales comme Amazon et AOL ont implanté leur siège au Grand-Duché ces dernières années. Toutes ces sociétés constituent un tissu de compétences prometteur pour le développement économique futur.

Le gouvernement luxembourgeois mène une politique active de développement des services audiovisuel et de la communication, appuyé en cela par le potentiel offert par le mouvement de libéralisation du marché des télécommunications en Europe et les progrès technologique.

Comme expression de cette politique proactive, le Luxembourg a adopté au début des années 1990 plusieurs schémas d'accompagnement public destinés à encourager le développement de la production audiovisuelle.





population

La population dans l'économie luxembourgeoise





Le Grand-Duché héberge aujourd'hui une population de plus de 461.600 personnes qui s'est rapidement accrue au cours des années 1990 à la suite d'une croissance économique favorable, d'un solde naturel positif et croissant ainsi que d'une forte immigration. La part des non-luxembourgeois dans la population totale dépasse 38%.

Le marché de l'emploi luxembourgeois des années 1990 se distingue par un taux d'emploi élevé, une forte présence de travailleurs étrangers, une création nette d'emplois positive supérieure à 3,5% par an (pour la période de 1985 à 2000), ainsi qu'un faible taux de chômage.

Avec le ralentissement de l'activité économique au début des années 2000, le taux de création net d'emplois a diminué et s'est stabilisé autour de 2% par an.

Parmi la population active du Grand-Duché, les Luxembourgeois sont naturellement présents dans tous les secteurs, même si certaines préférences existent. A leur côté, parfaitement intégrée, la main d'œuvre étrangère est composée de résidents, principalement des ressortissants de l'Union européenne, ainsi que de frontaliers, qui représentent une part toujours croissante de la population active.

Résidents étrangers et travailleurs frontaliers constituent aujourd'hui environ 65% de la main d'œuvre occupée sur le territoire du Grand-Duché et leur répartition dans les secteurs de l'activité économique n'est pas toujours uniforme. Les principales communautés présentes depuis plusieurs générations sont les Portugais, les Italiens, et nos voisins Allemands, Belges et Français.



carrefour

Luxembourg,
carrefour international



Luxembourg est un lieu de travail privilégié des institutions de l'Union européenne. Ce fut la capitale du Grand-Duché qui, en 1952, accueillit la première des institutions européennes, la "haute autorité" de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier).

Aujourd'hui, le Luxembourg reste une des capitales de l'Europe, grâce au maintien et à l'implantation d'institutions communautaires, telles la Cour de justice européenne, la Banque Européenne d'Investissement, le Secrétariat du Parlement Européen, la Cour des Comptes, l'Office Statistique, l'Office des publications officielles et de nombreux services de la Commission Européenne.

Au milieu de ces institutions se dresse le Centre européen de conférence, vaste complexe, doté d'une infrastructure technique complète permettant le déroulement optimal du Conseil des ministres européens, de conférences, séminaires ou réunions internationales.

Par sa situation géographique, l'exiguïté de son territoire et les impératifs économiques et politiques qui s'en dégagent, le Luxembourg est un pays où toutes les influences se croisent.

Le rôle d'un pays comme le Luxembourg dans la communauté des peuples européens consiste d'abord à apporter une dimension, un ordre de grandeur, une optique particulière à la multiplicité des points de vue qui doivent se conforter dans une communauté de nations. Cette dimension, cette optique sont nécessairement proches de l'humain, du sens commun. Elles se nourrissent du sentiment aigu de l'interdépendance entre les nations et les groupes. La voix du Luxembourg sera celle de la compréhension des différents points de vue, de la conciliation, de la défense du droit et des traités; sur le plan européen, celle de la solidarité et de la coopération dans un esprit communautaire.



Du point de vue économique, la structure et la situation du Grand-Duché doivent tendre logiquement vers la collaboration avec d'autres Etats. C'est ainsi que depuis le recouvrement de son indépendance et tout au long de son histoire, la politique étrangère de Luxembourg a été dominée par le double souci de la sécurité et de son intégration dans un ensemble économique plus vaste.



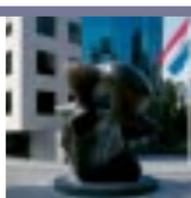
coopération

La coopération au développement

Face aux disparités matérielles dans le monde, le gouvernement luxembourgeois estime qu'il convient de renforcer sa politique de coopération au développement. Il encourage les pays en développement à consolider la démocratie, à assurer le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit, à promouvoir la bonne gouvernance et la justice sociale.

Sur un plan international, il agit en faveur d'une meilleure prise en compte des intérêts des pays en développement lors de la mise au point des politiques stratégiques économiques, financières, commerciales et agricoles au niveau des organisations internationales et régionales, qu'il s'agisse de l'Union européenne, de l'OCDE, de l'OMC, du FMI, de la Banque mondiale ou de l'ONU.

Les activités réalisées par la biais du Fonds de coopération au développement représentent la moëlle épinière de la coopération luxembourgeoise. Ces activités se caractérisent par des engagements à long terme dans des projets et des programmes pluriannuels garantissant un meilleur impact en termes de développement durable dans les pays cibles de la coopération luxembourgeoise.



culture

**La culture,
source d'identité**



Une population composée de plus d'un tiers de non Luxembourgeois, proportion dépassant 50% dans la capitale; un système linguistique basé sur l'utilisation simultanée de trois langues, le luxembourgeois, langue nationale, le français et l'allemand; une situation géographique mettant le Luxembourg à moins d'une demi-heure de route de la France, de la Belgique ou de l'Allemagne: telles sont les caractéristiques qui ont permis au Grand-Duché de Luxembourg de devenir une terre de rencontre, d'échange et de dialogue.

En 1995, succédant à Lisbonne comme Capitale culturelle de l'Europe, Luxembourg choisit d'être la Ville européenne de toutes les cultures. Depuis lors des efforts importants sont poursuivis autour de trois axes principaux, à savoir, l'aide à la création artistique, la préservation et la valorisation du patrimoine ainsi que la mise en chantier d'importants projets d'équipements culturels destinés à devenir les outils d'une action efficace et cohérente.

En 2007, Luxembourg sera à nouveau, ensemble avec la Grande Région, une des Capitales culturelles de l'Europe. Cinq thèmes majeurs sont prévus: les migrations, culture et patrimoine industriels, les grandes personnalités européennes, culture et mémoire, expression de la modernité.

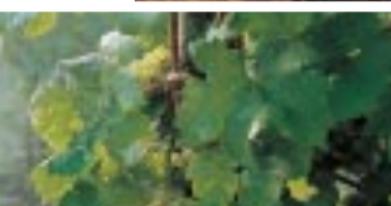
Le passé industriel du pays, notamment sidérurgique et minier n'est pas oublié. Le Musée des mines de Rumelange, le Fonds de Gras, les sites industriels remarquables rappellent à juste titre que la principale activité économique du pays fut longtemps consacrée à l'acier.





Le Luxembourg propose en outre une diversité de rendez-vous culturels marquants. Au delà du festival de musique classique de renommée internationale d'Echternach, le Grand-Duché propose d'autres grands rendez-vous culturels annuels comme les concerts du château de Bourglinster ou le Festival européen de théâtre en plein air et de musique de Wiltz. Les orchestres de musique classique tel l'Orchestre philharmonique de Luxembourg ou encore les Solistes européens de Luxembourg, sont des ambassadeurs culturels de renommée internationale.

Les productions théâtrales en trois langues sont assurées par les théâtres luxembourgeois. Elles associent régulièrement des artistes luxembourgeois à des professionnels étrangers invités en résidence.



addresses

Adresses utiles



**Service information et presse
du gouvernement**

33, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 2181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

Ministère de l'Economie

6, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél.: (+352) 478-1
Fax: (+352) 46 04 48
www.eco.public.lu

STATEC

**Service central de la statistique
et des études économiques**

13, rue Erasme, bâtiment Pierre Werner,
B.P. 304
L-2013 Luxembourg
Phone: (+352) 478-4252
Fax: (+352) 46 42 89
E-mail: statec.post@statec.etat.lu
www.statec.lu

**Ministère des Classes moyennes,
du Tourisme et du Logement**

6, avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg
Tél.: (+352) 478-4706
Fax: (+352) 46 11 87
www.mcm.public.lu

Chambre de commerce

7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-1
Fax: (+352) 43 83 26
E-mail: chamcom@cc.lu
www.cc.lu

Chambre des métiers

2, Circuit de la Foire internationale

B.P. 1604

L-1347 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 67 67-1

Fax: (+352) 42 67 87

E-mail: contact@chambre-des-metiers.lu

www.chambre-des-metiers.lu

FEDIL**Fédération des industriels****luxembourgeois**

7, rue Alcide de Gasperi

B.P. 1304

L-1013 Luxembourg

Tél.: (+352) 43 53 66-1

Fax: (+352) 43 23 28

E-mail: fedil@fedil.lu

www.fedil.lu

ABBL**Association des banques
et banquiers luxembourgeois**

20, rue de la Poste

L-2346 Luxembourg

Tél.: (+352) 46 36 60-1

Fax: (+352) 46 09 21

E-mail: mail@abbl.lu

www.abbl.lu

Office national du tourisme

66, boulevard de la Pétrusse

B.P. 1001

L-1010 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 82 82 10

Fax: (+352) 42 82 82 38

E-mail: info@ont.lu

www.ont.lu

SNCI**Société nationale de crédit
et d'investissement**

7, rue du Saint-Esprit

L-1475 Luxembourg

Tél.: (+352) 46 19 71-1

Fax: (+352) 46 19 79

E-mail: snci@snci.lu

www.snci.lu

Impressum

Editeur: Service information et presse - Département
Communication avec le citoyen

Rédaction: Service information et presse du gouvernement

Mise en page: M&V CONCEPT

Impression: ???

Crédits photographiques

Photothèque S.I.P.

Archives photographiques de l'Arbed

Banque Centrale du Luxembourg

Banque de Luxembourg

BCEE

Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain

CLT/UFA

Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A.

Goodyear S.A.

Imédia

Yves Kortum

Luxair

Luxembourg City tourist office

Christian Mosar:

Exposition "Sous les ponts le long de la rivière" Ilona Nemeth, Balls

Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg

Musée national d'histoire naturelle

Musée national d'histoire et d'art

Christophe Olinger

Photothèque de la Ville de Luxembourg

Samsa

Marcel Schmitz

SES - Société européenne des satellites

Christof Weber

Frank Weber

Tom Weisgerber

Avec l'aimable autorisation de Assoc. Italiana Amici di
Raoul Follereau et Fondation luxembourgeoise Raoul Follereau

Janvier 2005

